

# AVIS DES SOCIETES

## INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

### ARAB TUNISIAN BANK Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 :

#### Indicateurs :

	(En milliers de dinars)					
	Du 01/04/17 au 30/06/17	Du 01/04/16 au 30/06/16	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Evolution Juin 17- Juin 16	Au 31/12/2016
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>107 621</b>	<b>94 657</b>	<b>203 279</b>	<b>185 870</b>	<b>17 409</b>	<b>382 189</b>
*Intérêts	62 804	54 037	124 117	112 022	12 095	240 011
*Commissions en produits	14 584	13 780	28 439	26 594	1 845	54 618
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	30 233	26 840	50 723	47 254	3 469	87 560
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>47 080</b>	<b>41 856</b>	<b>89 743</b>	<b>82 675</b>	<b>7 068</b>	<b>169 839</b>
*Intérêts encourus	45 016	39 435	85 666	78 214	7 452	160 116
*Commissions encourues	2064	2 421	4 077	4 461	-384	9 723
<b>3- Produit Net Bancaire</b>	<b>60 541</b>	<b>52 801</b>	<b>113 536</b>	<b>103 195</b>	<b>10 341</b>	<b>212 350</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>53</b>	<b>54</b>	<b>-1</b>	<b>108</b>
<b>5- Charges opératoires, dont :</b>	<b>33 781</b>	<b>30 777</b>	<b>63 804</b>	<b>57 978</b>	<b>5 826</b>	<b>121 531</b>
*Frais de personnel	20 667	18 959	39 525	35 694	3 831	74 207
*Charges générales d'exploitation	9 822	8 994	18 105	16 572	1 533	35 555
<b>6- Structure du portefeuille au Bilan :</b>			<b>1 427 704</b>	<b>1 489 084</b>	<b>-61 380</b>	<b>1 297 414</b>
*Portefeuille-titres commercial			946 093	1 024 486	-78 393	835 510
*Portefeuille-titres d'investissement			481 611	464 598	17 013	461 904
<b>7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés</b>			<b>3 880 943</b>	<b>3 446 327</b>	<b>434 616</b>	<b>3 654 368</b>
<b>8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :</b>			<b>4 068 080</b>	<b>3 627 114</b>	<b>440 966</b>	<b>4 082 787</b>
*Dépôts à vue			1 315 270	1 215 171	100 099	1 372 768
*Dépôts d'épargne			906 505	803 442	103 062	890 793
<b>9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan</b>			<b>165 019</b>	<b>135 783</b>	<b>29 236</b>	<b>149 186</b>
<b>10- Capitaux propres apparaissant au Bilan</b>			<b>565 181</b>	<b>538 420</b>	<b>26 761</b>	<b>555 032</b>

**NB : Compte non tenu de la charge additionnelle relative au Fonds de Garantie des Dépôts**

# **I –Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 Juin 2017**

## **1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité**

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

## **2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués**

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

### **2-1. Règles de prise en compte des revenus :**

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

\* lorsque le service est rendu

\* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

### **2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :**

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/06/2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

## **2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**

### **a) Classement des titres :**

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

### **b) Evaluation des titres :**

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

### **c) Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

### **2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :**

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

### **Les faits marquants au 30 Juin 2017.**

Au terme du **deuxième trimestre 2017**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank ont évolué comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **3.880,9 MD à fin juin 2017** contre **3.446,3 MD au 30/06/2016**, soit une augmentation de **12,61 %**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **4.068,1 MD au 30-06-2017** contre **3.627,1 MD à fin juin 2016** soit une hausse de **12,16 %**. Cette hausse s'explique en grande partie par :
  1. L'évolution du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à **1.315,3 MD au 30/06/2017** contre **1.215,2 MD à fin juin 2016**, soit une augmentation de **8,24 %**.
  2. Une bonne progression des comptes épargne de **12,83 %** et dont le solde s'est établi à **906,5 MD au 30/06/2017**.
- ✓ **Le portefeuille-titres commercial** s'est élevé à **946,1 MD à fin juin 2017** contre **1.024,5 MD au 30/06/2016**, soit une baisse de **78,4 MD**.
- ✓ **Le portefeuille-titres d'investissement** est passé de **464,6 MD au 30 juin 2016** à **481,6 MD au 30 juin 2017**, soit une augmentation de **17 MD**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **9,36 %** pour atteindre **203,3 MD au 30/06/2017** contre **185,9 MD au 30/06/2016**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **89,7 MD au 30 juin 2017** contre **82,7 MD au 30 juin 2016** soit une hausse de **7 MD**.
- ✓ **Le produit net bancaire au 30-06-2017** s'est inscrit à **113,5 MD** contre **103,2 MD** pour la même période **2016**, soit une évolution de **10,02%**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **63,8 MD à fin juin 2017** contre **58 MD à fin juin 2016** soit une augmentation de **10 %**.